



Études de la Colline

Regards approfondis sur des questions canadiennes

PARLEMENT NUMÉRIQUE : LE CANADA EN CONTEXTE

Publication n° 2021-30-F

Le 1^{er} mai 2025

Martin McCallum

Recherche et éducation

ATTRIBUTION

Le 1^{er} mai 2025 Martin McCallum

Le 11 avril 2022 Martin McCallum

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études de la Colline de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles offrent un contexte historique, des renseignements à jour et des références, et traitent souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les Études de la Colline sont préparées par Recherche et éducation, qui effectue des recherches pour les parlementaires, les comités du Sénat et de la Chambre des communes ainsi que les associations parlementaires, et leur fournit de l'information et des analyses, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2025

Parlement numérique : le Canada en contexte
(Études de la Colline)

Publication n° 2021-30-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|--|----|
| | RÉSUMÉ | |
| 1 | INTRODUCTION..... | 1 |
| 2 | FONCTIONS PARLEMENTAIRES DANS LE MONDE NUMÉRIQUE | 2 |
| 3 | PARLEMENT NUMÉRIQUE DANS LE SILLAGE DE LA PANDÉMIE..... | 3 |
| 3.1 | Tendances mondiales | 3 |
| 3.2 | Parlement numérique au Canada | 5 |
| 4 | POSSIBILITÉS..... | 7 |
| 5 | DÉFIS | 9 |
| 5.1 | Défis d'ordre général..... | 9 |
| 5.2 | Défis relatifs à l'exercice des fonctions parlementaires | 11 |
| 6 | NOUVELLES INITIATIVES CHOISIES | 13 |
| 7 | PRINCIPES D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS..... | 14 |
| 8 | CONCLUSION | 15 |



RÉSUMÉ

La pandémie de COVID-19 a poussé de nombreuses assemblées législatives partout dans le monde à adopter ou à accroître l'utilisation des technologies numériques afin de continuer à exercer leurs fonctions essentielles, à savoir légiférer, étudier les questions touchant les politiques publiques, surveiller de près les gouvernements et représenter les commettants. Compte tenu des exigences en matière de distanciation physique et de confinement, le Parlement du Canada a mis en place de nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) – comme Zoom et, à la Chambre des communes, un nouveau système de vote électronique – pour être mieux en mesure de tenir des réunions à distance et en mode hybride, en Chambre et en comité. Les sénateurs et les députés ont dû s'adapter rapidement pour participer à distance au Parlement, et dialoguer entre eux, avec les citoyens et avec les intervenants dans un environnement de plus en plus numérique.

La présente Étude de la Colline examine l'expérience des sénateurs, des députés et du personnel parlementaire du Canada en matière de parlement numérique depuis la pandémie. Elle place cette expérience dans le contexte plus large de celle des parlementaires et du personnel parlementaire d'autres pays et États, notamment ceux ayant adapté les TIC à des traditions et procédures semblables de type britannique. Elle met également en lumière les recherches récentes menées par des universitaires, le Centre Samara et l'Union interparlementaire sur les effets possibles des parlements numériques sur les fonctions parlementaires essentielles.

PARLEMENT NUMÉRIQUE : LE CANADA EN CONTEXTE

1 INTRODUCTION

Le 5 mai 2023, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la COVID-19 ne constituait plus « une urgence de santé publique de portée internationale ¹ ». À ce moment-là, de nombreux parlements du monde entier avaient commencé à assouplir les règles de distanciation physique et les autres mesures visant à limiter la propagation de la maladie.

De nombreuses assemblées législatives sont sorties de la pandémie de COVID-19 (la pandémie) transformées par les nouvelles technologies de l'information et des communications (TIC) ou par une utilisation accrue de celles-ci. La pandémie a poussé de nombreux parlements à adopter des TIC, ou à accroître l'utilisation de celles-ci, pour continuer à exercer leurs fonctions traditionnelles, à savoir débattre et légiférer, surveiller de près les gouvernements et représenter les commettants. Au Canada, le Parlement a mis en place des TIC (comme le logiciel de vidéoconférence Zoom et, dans la Chambre des communes, un nouveau système de vote électronique) pour mieux être en mesure de tenir des réunions à distance et en mode hybride, en Chambre comme en comité. Les sénateurs et les députés canadiens se sont adaptés rapidement pour travailler dans un environnement de plus en plus hybride, et le Parlement a depuis augmenté ses services numériques.

La présente Étude de la Colline examine l'expérience vécue par les sénateurs, les députés et le personnel parlementaire canadiens en matière de parlement numérique ², durant et après la pandémie, ainsi que l'expérience vécue par les politiciens et leur personnel dans d'autres parlements de type britannique et d'autres assemblées législatives dans le monde. L'étude présente les avantages et les défis liés à l'adoption de ces technologies et à la hausse du recours à celles-ci. Elle énonce également des principes pouvant permettre d'évaluer les mesures d'adaptation éventuelles à maintenir ou à développer maintenant que la pandémie n'est plus une urgence planétaire.

2 FONCTIONS PARLEMENTAIRES DANS LE MONDE NUMÉRIQUE

Les spécialistes des parlements de type britannique – comme ceux du Canada, du Royaume-Uni, de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande – s’entendent généralement sur les trois fonctions essentielles d’un parlement³ :

- **Législation et délibérations.** La tâche la plus fondamentale des parlements est de débattre, de modifier et de voter les lois présentées par le gouvernement ou par des députés. Les parlements de type britannique étudient également les questions ayant trait aux politiques publiques qui sont importantes, mais pour lesquelles aucune législation n’est prévue pour l’instant⁴.
- **Surveillance.** Le devoir d’un parlement d’examiner les politiques et les dépenses du gouvernement et de lui demander des comptes est étroitement lié à la législation et aux délibérations. Cet examen rigoureux peut s’effectuer, entre autres, au moyen de débats parlementaires, de questions aux ministres et d’études en comité.
- **Représentation.** Les parlementaires représentent également les citoyens sur le plan géographique, par circonscription ou par région, et selon d’autres caractéristiques démographiques, comme le genre et la culture. Pour les spécialistes, les parlementaires peuvent jouer un rôle de représentants de trois façons fondamentales⁵ :
 - en tant qu’élus, représentant le résultat du vote des personnes d’une circonscription;
 - en tant que représentants des opinions et des intérêts des citoyens d’une circonscription ou d’une région. Ce lien entre le citoyen et le représentant est parfois appelé « liaison ou *linkage* en anglais » parce que les représentants consultent les citoyens pour connaître leurs points de vue⁶. Il est également étroitement associé aux idéaux de transparence et de responsabilité : les citoyens doivent percevoir avec précision la manière dont ils sont représentés afin de se faire entendre du gouvernement et de demander des comptes à leurs « représentants⁷ »;
 - en tant que personnes qui en fonction de leurs traits, de leurs antécédents et de leurs expériences, représentant un groupe particulier de la population.

3 PARLEMENT NUMÉRIQUE DANS LE SILLAGE DE LA PANDÉMIE

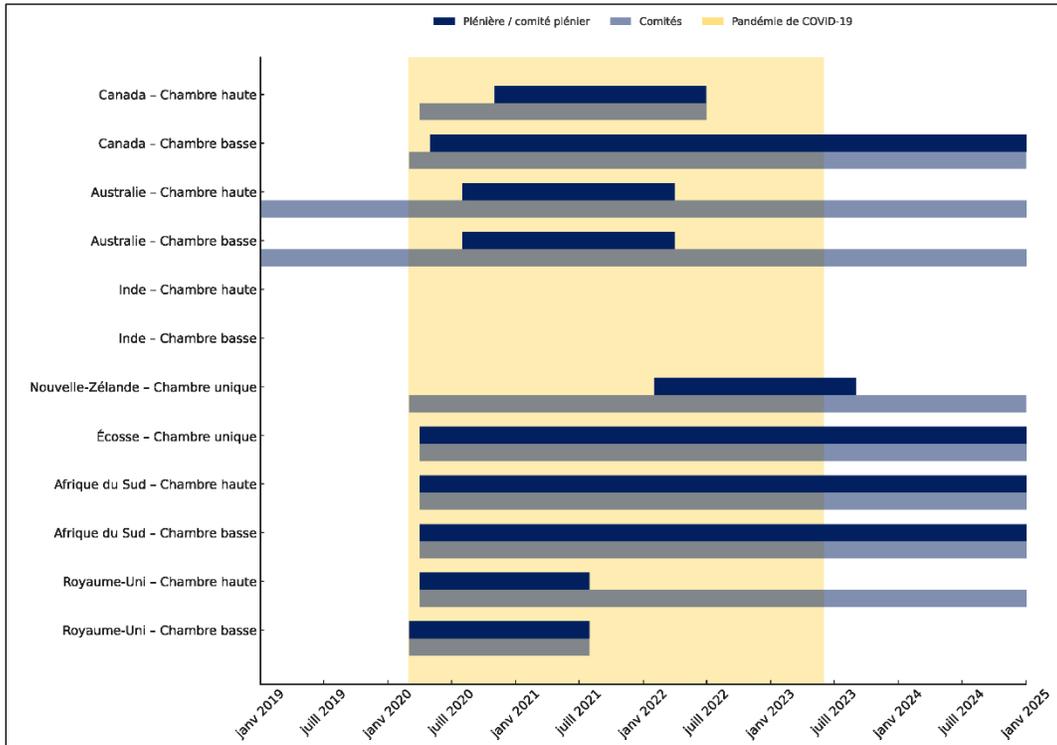
3.1 TENDANCES MONDIALES

Avant 2020, peu de parlements autorisaient les parlementaires à participer à des séances plénières et des réunions de comité en mode virtuel ou hybride. Toutefois, à la fin de l'année 2020, un tiers des assemblées législatives ayant participé à l'enquête de l'Union interparlementaire (UIP) ont déclaré avoir tenu une séance plénière (c.-à-d. dans la chambre principale) virtuelle ou en mode hybride, et 65 % ont déclaré avoir tenu des réunions de comité virtuelles ou hybrides⁸.

L'adoption de nouvelles TIC s'est poursuivie depuis la fin de l'urgence pandémique. Parmi les assemblées législatives sondées par l'UIP entre octobre 2023 et janvier 2024, 45 % appuyaient la tenue de séances plénières virtuelles ou hybrides, et 52 % appuyaient la tenue de réunions de comité virtuelles ou hybrides⁹. En outre, un cinquième des assemblées législatives autorisaient les parlementaires à voter à distance lors des séances plénières, ce qui représente environ le double du nombre enregistré en 2020¹⁰. De nombreux parlements – en particulier ceux de pays à revenu intermédiaire et élevé – ont développé ou adopté des formes moins visibles de TIC, telles que le vote électronique, des plateformes pour la participation des citoyens, l'infonuagique, des données publiques plus complètes et plus accessibles, des systèmes de gestion des documents parlementaires en format numérique et l'intelligence artificielle¹¹.

Dans le même temps, tout en recourant de plus en plus aux TIC pour soutenir les processus parlementaires, les parlements ont fait des choix différents en matière de participation à distance aux séances plénières ou de comité plénier. Parmi les parlements de type britannique, la Chambre des communes du Canada, le Parlement écossais, et les chambres haute et basse du Parlement sud-africain autorisent la participation à distance aux séances plénières ou aux réunions du comité plénier. En revanche, le Sénat du Canada, les chambres haute et basse du Royaume-Uni et de l'Australie, ainsi que la Chambre des représentants néo-zélandaise, ne le font plus. Même s'il a introduit d'autres TIC importantes pendant la pandémie, comme un système de vote électronique¹², le Parlement indien a choisi d'adopter des mesures de distanciation physique plutôt que des mesures permettant la participation à distance et hybride (voir figure 1).

Figure 1 – Autorisation de la participation à distance dans certains parlements de type britannique durant et après la pandémie de COVID-19, de janvier 2019 à janvier 2025



Note : Ce graphique considère comme continue toute suspension de courte durée (c.-à-d. inférieure à trois mois) des dispositions réglementaires autorisant la participation à distance pendant une pause parlementaire ou entre deux législatures.

Sources : Sénat, [Journaux](#), 11 avril 2020; Sénat, [Journaux](#), 27 octobre 2020; Sénat, [Débats](#), 3 novembre 2020; Sénat, [Journaux](#), 31 mars 2022; Sénat, [Journaux](#), 5 mai 2022; Chambre des communes, [Journaux](#), 20 avril 2020; Chambre des communes, [Journaux](#), 24 mars 2020; Chambre des communes, [Journaux](#), 23 septembre 2020; Royaume-Uni, Bibliothèque de la Chambre des lords, [House of Lords: timeline of response to Covid-19 pandemic](#), 1^{er} mars 2022; Parlement de la République d'Afrique du Sud, National Council of Provinces, « Rules of Virtual Meetings and Sitings », [Announcements, Tablings and Committee Reports](#), deuxième session, sixième législature, 20 avril 2020; Parlement de la République d'Afrique du Sud, [Rules for Virtual Parliament Meetings](#), communiqué, 22 avril 2020; Parlement de la République d'Afrique du Sud, Assemblée nationale, « Rule on Virtual Meetings in terms of National Assembly Rule 6 (Unforeseen Eventualities) », [Announcements, Tablings and Committee Reports](#), deuxième session, sixième législature, 15 avril 2020; Union interparlementaire, Association des secrétaires généraux des parlements, [Covid 19 : Mise en œuvre de la plénière hybride au Parlement et défis du vote électronique](#), communication de M^{me} Baby Penelope Tyawa, secrétaire par intérim du Parlement de la République d'Afrique du Sud, session de printemps, du 26 au 27 mai 2021; Parlement de l'Australie, [Australia's Parliament House in 2021: a Chronology of Events](#), 1^{er} avril 2022; Parlement de l'Australie, [Australia's Parliament House in 2022: a Chronology of Parliament](#), 3 avril 2023; Parlement de l'Australie, Stephanie Gill, « [Can you hear me? Remote participation in the Commonwealth Parliament](#) », [Flagpost](#), 19 juillet 2022; Parlement de l'Écosse, Sarah McKay et Courtney Aitken, [How has the COVID-19 pandemic changed the way the Scottish Parliament works?](#), SPICe Briefing, 7 décembre 2021; Parlement de la Nouvelle-Zélande, [How Parliament responded to the pandemic](#); Parlement de la Nouvelle-Zélande, Standing Orders Committee, [Review of Standing Orders 2023](#), août 2023, p. 15; Parlement de la Nouvelle-Zélande, « [Standing Orders](#) », [Debates](#), 31 août 2023; Union interparlementaire, Association des secrétaires généraux des parlements, « Communication from Shri Sumant Narain, Joint Secretary of the Rajya Sabha of India, 'How have parliaments changed since the pandemic' », [Constitutional & Parliamentary Information](#), du 24 au 26 octobre 2023, p. 100 à 104 [EN ANGLAIS]; et « [Presiding officers saying no to virtual meetings of parliamentary standing committees disappointing: Chidambaram](#) », [The Times of India](#), 15 mai 2021.

3.2 PARLEMENT NUMÉRIQUE AU CANADA

Comme bon nombre d'assemblées législatives étrangères, le Parlement du Canada a choisi de conserver certaines formes de participation à distance post-pandémie.

L'adoption des nouvelles TIC s'est appuyée sur les infrastructures et les pratiques existantes avant la pandémie. En effet, le Parlement utilisait déjà des TIC avant la pandémie pour assurer la tenue des réunions en chambre et en comité. Ainsi, le Sénat comme la Chambre des communes autorisaient jusqu'à quatre personnes à la fois à témoigner à distance devant un comité grâce à des studios de vidéoconférence spécialement équipés et mis à la disposition des témoins à divers endroits¹³.

Plus récemment, la Chambre des communes a mis en place des ressources organisationnelles supplémentaires en matière de TIC pour les parlementaires et le personnel des secteurs administratifs afin de « permettre à tous les employés de l'Administration de la Chambre de rester en contact avec le réseau de l'organisation, en tout temps et depuis n'importe où¹⁴ ».

Au Parlement canadien, les parlementaires et les membres de leur personnel ont adopté des TIC à une vitesse exponentielle en raison de la pandémie. Le 13 mars 2020, le Sénat et la Chambre des communes ont prolongé l'ajournement des travaux en réponse à l'écllosion de la pandémie et au confinement subséquent au Canada¹⁵. Après que les dangers de la COVID-19 sont devenus plus clairs, la Chambre des communes a été rappelée le 24 mars 2020 et le Sénat a été rappelé le lendemain pour examiner des mesures législatives¹⁶.

Le 24 mars 2020, la Chambre des communes a adopté une motion autorisant le Comité permanent de la santé et le Comité permanent des finances à se réunir par téléconférence ou par vidéoconférence dans le cadre de mandats élargis, « dans le seul but d'entendre des témoignages concernant des enjeux liés à la réponse du gouvernement à la pandémie de la COVID-19¹⁷ ». Ces réunions de comité ont été les premières auxquelles les députés et les témoins ont tous participé à distance. Les comités se sont d'abord réunis par téléconférence puis, à partir du 9 avril 2020, par vidéoconférence¹⁸.

Le 11 avril 2020, le Sénat et la Chambre des communes ont de nouveau été brièvement rappelés afin d'examiner des mesures législatives. À ce stade, le Sénat a conféré à trois comités le pouvoir de se réunir par téléconférence ou vidéoconférence, et c'est le 14 avril 2020 que s'est tenue la toute première réunion entièrement virtuelle d'un comité du Sénat¹⁹. La Chambre des communes a aussi ajouté d'autres comités à la liste des comités autorisés à se réunir virtuellement²⁰.

Le 20 avril 2020, la Chambre des communes a été rappelée encore une fois afin de mettre sur pied un comité spécial, composé de tous les députés, ayant pour mandat

d'examiner la réponse du Canada à la pandémie. Au départ, le Comité spécial sur la pandémie de COVID-19 se réunissait une fois par semaine, en personne en présence d'un nombre réduit de participants et, une fois par semaine, de façon hybride. Après le 7 mai 2020, il se réunissait trois fois par semaine, dont deux fois de façon hybride. La grande majorité des membres ont participé virtuellement à ces réunions hybrides²¹.

Pour veiller à ce que tous les parlementaires puissent participer aux travaux des comités, y compris aux travaux du nouveau comité sur la pandémie composé de représentants de tous les partis, les administrations du Sénat et de la Chambre des communes ont procédé à un inventaire des TIC en possession de chaque parlementaire et ont expédié à chacun l'équipement qui lui manquait, comme les casques d'écoute, pour assister aux séances virtuelles²². Elles ont également travaillé à l'intégration du logiciel de vidéoconférence Zoom à l'infrastructure en place. Cette plateforme logicielle a été choisie pour l'organisation de réunions virtuelles publiques parce qu'elle offre suffisamment de fonctions de sécurité et a des capacités intégrées d'interprétation simultanée et de diffusion²³.

En septembre 2020, la Chambre des communes a repris ses séances en utilisant un mode hybride. Ce format combinait la vidéoconférence et la participation en personne des députés aux activités de la Chambre et aux réunions des comités. Il permettait aussi aux députés, durant les votes par appel nominal, de voter en personne en se levant de leurs sièges, ou de voter par vidéoconférence en déclarant à la caméra « Je vote en faveur de la motion » ou « Je vote contre la motion »²⁴.

Le 27 octobre 2020, le Sénat a adopté un format hybride similaire pour ses délibérations et, le 17 novembre 2020, il a commencé à autoriser tous les comités à se réunir soit en mode hybride, soit par vidéoconférence uniquement, en fonction de la faisabilité technologique. En plus de permettre le vote en personne, le Sénat a autorisé les sénateurs à voter en tenant un carton indiquant « pour » ou « contre », ou à s'abstenir de voter, par vidéoconférence. Cette méthode a permis de réduire la confusion et de minimiser le temps supplémentaire nécessaire pour voter²⁵.

Le 25 janvier 2021, la Chambre des communes a adopté une motion visant à utiliser un système de vote à distance, sous réserve d'une formation, de simulations et de l'accord des whips des partis. Le système de vote électronique consistait en une application installée sur les appareils des députés. Il a été utilisé pour la première fois le 8 mars 2021, et il a été conçu pour fonctionner de façon conjointe avec le vote en personne. Il utilise, entre autres mesures de sécurité, l'authentification multifacteur, qui comprend un logiciel de reconnaissance faciale pour confirmer l'identité visuelle du député qui vote. Le système a permis de réduire le temps de vote effectué dans des conditions hybrides de 45 minutes par vote en moyenne à entre 12 et 15 minutes²⁶. Avant la pandémie, il fallait environ 10 minutes pour effectuer un vote uniquement par appel nominal en personne²⁷.

Au commencement de la première session de la 44^e législature le 22 novembre 2021, la Chambre des communes a de nouveau accepté d'autoriser la tenue de séances de la Chambre et de réunions de comité en mode hybride, ainsi que le vote à distance²⁸. Le 23 juin 2022, elle a prolongé cette autorisation et les changements procéduraux connexes jusqu'au 23 juin 2023 en adoptant une motion similaire, qui donnait instruction au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre d'entreprendre une étude sur les délibérations hybrides à la Chambre des communes²⁹. Le 7 décembre 2021, la Chambre des communes a convenu de permettre aux députés, aux sénateurs, aux fonctionnaires des ministères et au personnel parlementaire de venir témoigner en personne devant les comités³⁰. Elle a étendu cette option à tous les témoins le 6 avril 2022³¹.

Le 30 janvier 2023, le Comité permanent de la procédure et des affaires a présenté son vingtième rapport à la Chambre, intitulé *L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes*. Il recommandait notamment de poursuivre le Parlement hybride et d'exiger des présidents et des vice-présidents des comités d'être présents en personne aux réunions des comités. Il recommandait également que l'on considère comme « une pratique exemplaire pour les membres du Cabinet d'être présents en personne pour répondre aux questions pendant la période de questions et pour témoigner devant les comités³² ». Le 15 juin 2023, la Chambre des communes a voté en faveur de l'intégration permanente des mesures hybrides dans le *Règlement*, à compter du 24 juin 2023³³. Ces changements comprenaient une nouvelle exigence imposant aux présidents des comités d'assister en personne à toutes les réunions de leur comité³⁴.

Au début de la première session de la 44^e législature en novembre 2021, le Sénat a également adopté de nouvelles motions permettant des séances hybrides en plénière et en comité, ainsi que le vote pour les personnes qui participent par vidéoconférence³⁵. Par des motions adoptées le 31 mars 2022 et le 5 mai 2022, il a prolongé ces mesures hybrides jusqu'à la fin du mois de juin 2022³⁶. Après cette date, le Sénat et les comités sénatoriaux se sont réunis exclusivement en personne; seuls les témoins ont la possibilité de comparaître par vidéoconférence. Les seules exceptions sont les réunions des sous-comités du Sénat et les réunions des comités mixtes du Sénat et de la Chambre des communes, pour lesquelles le Sénat, par l'entremise d'ordres sessionnels, a accepté d'autoriser le format hybride³⁷.

4 POSSIBILITÉS

L'adaptation à la pandémie a mis en évidence les possibilités et les défis liés à la réalisation des idéaux parlementaires traditionnels au moyen des TIC.

Le succès le plus évident de l'adoption des TIC s'est produit au niveau opérationnel. Pendant la pandémie, les parlements du monde entier ont utilisé avec succès la

technologie à distance pour leur permettre de légiférer et surveiller de près les travaux et les politiques des gouvernements, et ce, malgré une courbe d'apprentissage abrupte, des différences de vitesse Internet, un accès inégal à Internet entre les pays et des problèmes techniques. Lord Norton, membre de la Chambre des lords du Royaume-Uni, a décrit l'adaptation technique de la Chambre des lords en disant que « la technologie représente un cas de réussite, qui aurait été irréalisable si la crise avait eu lieu il y a quelques décennies. Elle a permis à la Chambre [des lords] de fonctionner³⁸ ». Des parlementaires et des spécialistes au Canada et à l'UIP affirment que cette capacité accrue a rendu les assemblées législatives plus résilientes face aux perturbations qui pourraient se produire lors de futures situations d'urgence³⁹.

Le travail parlementaire à distance aide aussi à accroître la représentation d'un ensemble plus diversifié d'intérêts et de points de vue. Des parlementaires du Canada et de l'étranger ont remarqué que le parlement numérique facilite la participation de parlementaires ayant des obligations en matière de garde d'enfants ou des problèmes de santé. Il permet aux législateurs qui se trouvent loin d'un édifice législatif de contribuer plus facilement et avec moins de perturbations à leur vie parlementaire et familiale⁴⁰. Il réduit aussi les déplacements des législateurs, et leur permet de passer plus de temps auprès de leurs commettants⁴¹. Au Canada et au Royaume-Uni, des spécialistes affirment que cette flexibilité accrue permet aux assemblées législatives de puiser dans un bassin plus large de candidats, notamment des personnes qui, autrement, auraient beaucoup de mal à participer à la vie politique⁴². Certains spécialistes soutiennent qu'une plus grande représentation améliore la capacité du Parlement à élaborer et à examiner les lois, car les parlementaires s'appuient alors sur un éventail d'expériences plus diversifié⁴³.

Dans le cadre des travaux des comités, les plateformes de communication à distance peuvent accroître la représentation dans certains pays en facilitant une plus grande diversité et expertise des témoins. Des observateurs au Royaume-Uni et au Canada ont laissé entendre que les personnes venant de plus loin et ayant moins la possibilité de se déplacer peuvent participer plus facilement en mode virtuel⁴⁴. Les témoins peuvent se sentir moins intimidés à l'idée de témoigner en ligne qu'en personne et cela leur facilite la vie lorsqu'ils doivent témoigner au pied levé⁴⁵. En outre, on a fait valoir qu'une plus grande diversité et une plus grande expertise des témoins améliorent la capacité des législateurs à surveiller le gouvernement et à lui demander de rendre des comptes⁴⁶.

De plus, le travail virtuel permet aux législateurs d'accroître les liens avec les autres instances dirigeantes, les groupes d'intérêt et les commettants, car cela leur permet de se connecter directement au moyen de Zoom ou de MS Teams⁴⁷. Dès le début de la pandémie, 55 % des députés canadiens ont signalé une augmentation de l'utilisation de Facebook et 42 % ont mentionné une hausse de l'utilisation des vidéos interactives

en direct⁴⁸. Cinq années plus tard, le Président de la Chambre des communes, l'honorable Greg Fergus, a relevé que

de nombreux députés canadiens sont des créateurs passionnés de contenu sur les réseaux sociaux. Ils utilisent les réseaux sociaux pour communiquer directement et efficacement avec l'électorat afin de le sensibiliser aux questions parlementaires, en temps réel et sans l'intermédiaire des journalistes. Le format des réseaux sociaux permet également aux députés de sélectionner les travaux de la Chambre des communes à des fins politiques et de collecte de fonds⁴⁹.

Enfin, le travail à distance réduit les coûts liés au travail parlementaire puisque les parlementaires voyagent beaucoup moins. Dans un grand pays comme le Canada, les économies sont importantes, car beaucoup de parlementaires doivent voyager en avion. Dans son rapport du 25 février 2021, le directeur parlementaire du budget a estimé les coûts et les économies d'un système parlementaire hybride au Canada si l'assiduité des parlementaires observée depuis le 5 décembre 2019, début de la 2^e session de la 43^e législature, restait la même. Selon les calculs effectués, le Parlement économiserait 6,2 millions de dollars par an et réduirait ses émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'environ 2 972 tonnes métriques d'équivalent CO₂⁵⁰.

5 DÉFIS

5.1 DÉFIS D'ORDRE GÉNÉRAL

Nombre des défis immédiats rencontrés par les parlementaires qui travaillent davantage à distance rappellent ceux que vivent d'autres personnes dans d'autres domaines : fatigue, confiance réduite, perte de spontanéité, plus grande possibilité de mauvaise interprétation et transmission moins importante de la culture institutionnelle.

La « fatigue liée à Zoom », l'effet disproportionnellement épuisant des réunions par vidéoconférence par rapport aux réunions en personne, a été documentée et discutée en abondance. Les psychologues soulignent les distorsions que ces plateformes font subir aux conventions sociales en personne. La vidéoconférence implique un contact visuel rapproché d'une durée anormalement longue, le fait de se voir à l'écran tout au long d'une réunion et une mobilité réduite. Elle communique aussi moins d'information, en particulier le langage corporel, ce qui rend les motivations et les actions des autres personnes plus ambiguës⁵¹. Les recherches indiquent que la confiance est plus difficile à établir lorsque les gens interagissent principalement en ligne⁵². Ils peinent également à saisir et à préserver la structure de l'organisation et la culture de travail⁵³.

De plus, les conventions techniques et sociales strictes de la vidéoconférence et de la messagerie instantanée ne se prêtent pas facilement aux interactions spontanées et informelles qui peuvent favoriser l'unité, encourager l'échange d'information et susciter de nouvelles idées. Les gens ont plus de mal à discuter de manière informelle avec des connaissances s'ils doivent prendre un rendez-vous ou envoyer un message à une adresse particulière⁵⁴.

Alors qu'ils communiquaient en grande partie en ligne dans la sphère parlementaire au début de la pandémie, les parlementaires, les journalistes, le personnel parlementaire et les citoyens canadiens et britanniques se sont plaints de la même façon de la difficulté à lire le langage corporel des ministres, des autres parlementaires, des témoins et du personnel. Ils ressentaient un manque d'unité et de confiance entre les parlementaires en raison de l'absence de contact continu. Ils déploraient un manque de spontanéité dans toutes les interactions, ainsi que les règles plus techniques et procédurales régissant ces interactions⁵⁵. Plus récemment, s'exprimant à la fois sur la participation entièrement à distance et en mode hybride, certains députés canadiens ont fait remarquer que la participation virtuelle compliquait la consolidation du moral et de la camaraderie entre les membres du caucus, ainsi que la recherche de compromis et l'établissement de relations de confiance avec les membres d'autres partis⁵⁶.

Au début de la pandémie, les représentants canadiens ont également souligné que l'interprétation simultanée en français et en anglais, les deux langues officielles du Canada, nécessite des signaux audio suffisamment clairs⁵⁷. Lors de la conférence du Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) de mars 2021, des intervenants ont noté que les réunions parlementaires canadiennes sont particulièrement vulnérables aux nombreuses perturbations techniques qui compromettent la qualité sonore et l'interprétation⁵⁸.

Malgré l'évolution des mesures visant à protéger les interprètes – comme des tests de son et des tests techniques avec les parlementaires et les témoins avant les réunions – entre mars 2020 et septembre 2022, les interprètes ont soumis au Bureau de la traduction environ 90 rapports d'incidents qui ont soulevé des préoccupations en matière de santé et de sécurité. Parmi ces incidents, 30 % ont entraîné une incapacité temporaire⁵⁹. En réponse, et à la suite de deux décisions du Programme du travail et de plusieurs études sur la qualité du son, le Bureau de la traduction a apporté des améliorations aux modèles de casques requis pour les témoins, a modernisé l'équipement audio (p. ex. oreillettes, appareils de prévention de l'effet Larsen) pour les membres participant en personne et a élaboré de nouvelles règles et de nouvelles affiches à l'intention des comités pour l'utilisation de ces appareils⁶⁰. En collaboration avec les administrations du Sénat et de la Chambre et les responsables des comités, l'organisation a également introduit des mesures non techniques, telles que l'affectation d'un technicien à chaque réunion avec

interprétation simultanée⁶¹. Au cours de la dernière année, les rapports d'interprètes faisant état d'incidents présentant un risque pour la santé et la sécurité ont été beaucoup moins nombreux (moins de 1 %); la plupart étaient attribuables à des erreurs humaines⁶².

Enfin, les parlementaires doivent composer avec les contraintes d'horaires en raison des exigences techniques associées à l'interprétation. Afin de limiter les risques liés à l'interprétation dans des conditions où la qualité des signaux audio en ligne est variable, la durée de travail des interprètes lors des réunions hybrides est réglementée⁶³. Ceux-ci travaillent par tranches horaires conformément aux modalités de leurs conventions collectives. En fonction de la disponibilité des interprètes pour soutenir l'ensemble des réunions et des événements, les comités peuvent se voir limités lorsqu'ils demandent du temps supplémentaire pour prolonger les réunions ou pour se réunir en dehors de la plage horaire prévue (bien que, depuis 2024, l'utilisation régulière de l'interprétation simultanée par des interprètes supplémentaires qui travaillent à distance ait accru cette capacité, permettant ainsi la prolongation de certaines réunions)⁶⁴. De plus, il est parfois impossible de programmer les témoins à court préavis, car ils ont besoin de temps pour recevoir ou se procurer le casque d'écoute de haute qualité obligatoire⁶⁵.

5.2 DÉFIS RELATIFS À L'EXERCICE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES

Dans le contexte parlementaire de type britannique, l'augmentation de la charge de travail et de la fatigue, une baisse de la confiance, les risques accrus de mauvaise interprétation, le manque d'interaction spontanée et tous les problèmes techniques peuvent avoir des effets négatifs sur l'exercice des fonctions parlementaires, en plus de causer des problèmes d'ordre général.

Les risques pour la fonction de surveillance sont évidents. Dès le début de la pandémie, les parlementaires, les fonctionnaires et les universitaires ont soutenu que les ministres au Canada et au Royaume-Uni prononçaient des discours par vidéoconférence avec moins de surveillance et de pression, car ils ne pouvaient pas interpréter l'humeur d'une chambre parlementaire ou d'une salle de réunion de comité et ne pouvaient pas non plus sentir que leurs propos se retournaient contre eux. De plus, les parlementaires ne pouvaient plus poser des questions pointues aussi facilement, car ils avaient moins d'occasions d'intervenir de façon spontanée et de créer des alliances avec d'autres parlementaires⁶⁶.

De même, le recours aux TIC pour faciliter les délibérations parlementaires et la surveillance peut aussi nuire à leur qualité. Dans le cadre de la conférence du GCEP en mars 2021, des parlementaires canadiens ont noté que les députés en comité et à l'assemblée étaient moins susceptibles de régler un problème et d'en arriver à de nouvelles conclusions par courriel, par messages texte et par vidéoconférence,

car ils n'avaient plus autant d'occasions de tenir des discussions informelles spontanées. Lucinda Maer, greffière principale adjointe à la Chambre des communes du Royaume-Uni, décrit un effet semblable de Zoom sur la négociation dans le cadre des comités au Royaume-Uni en indiquant ce qui suit :

Les membres peuvent s'exprimer lors d'appels bilatéraux ou par messages texte après la réunion du comité, mais, contrairement à ce qui se passe dans la salle de réunion du comité où on peut voir les alliances se former ou les désaccords se poursuivre, tout cela est invisible pour ceux qui ne font pas partie du groupe d'appels ou de messages texte⁶⁷.

Certaines données laissent penser que le travail à distance et en mode hybride peut modifier la dynamique de l'élaboration des lois. Si le vote à distance facilite le processus du vote et permet de l'intégrer à l'exécution d'autres fonctions parlementaires, comme les travaux en comité et dans les circonscriptions, il peut aussi rendre plus difficile pour les parlementaires la résolution des problèmes ou l'établissement de compromis, selon quelques cas signalés par des greffiers des parlements des dépendances de la Couronne du Royaume-Uni – les îles de Guernesey, de Jersey et de Man. Par exemple, « à deux occasions distinctes, à l'île de Man, l'assemblée a voté contre un ensemble de règlements d'urgence à la suite d'un désaccord », chose rare dans ce parlement. Les greffiers ont laissé entendre que la loi n'a pas été adoptée parce que « les députés ne pouvaient pas se réunir en marge du débat pour régler leurs différends, accepter des compromis et accomplir le travail politique⁶⁸ ». Des députés canadiens et irlandais se sont également plaints de la difficulté de réseauter avec leurs collègues, de défendre leurs positions et de trouver des compromis dans un contexte hybride⁶⁹.

Même si une présence en ligne accrue peut resserrer les liens entre différents groupes de personnes, le parlement numérique peut également nuire à la représentation. Les parlementaires, les témoins et les commettants canadiens vivant dans les régions rurales et nordiques n'ont souvent pas le même accès à une connexion Internet haute vitesse et fiable que les habitants des villes et du sud du Canada. Les témoins de comité peuvent aussi devoir attendre plus longtemps pour recevoir ou se procurer les casques d'écoute obligatoires⁷⁰. En raison de ces différences, la participation au parlement en ligne peut être plus difficile pour certaines populations⁷¹.

En outre, plusieurs députés canadiens ont dit qu'il était plus difficile de défendre les intérêts des commettants lors des séances en ligne. Les réunions faites par vidéoconférence éliminent en grande partie les discussions non officielles avec les députés, comme celles qui se tenaient près de la machine à café et qui leur permettaient d'attirer l'attention d'un collègue ou d'un ministre sur une question relative à une circonscription donnée⁷². Comme l'a indiqué un député dans une entrevue de recherche anonyme le 1^{er} mai 2021, le parlement numérique « est contraignant puisqu'en temps normal, les députés posent des questions,

défendent des causes et transmettent les préoccupations des commettants dans le cadre de conversations impromptues avec différents ministres, que ce soit au sein du caucus ou dans les couloirs⁷³ ». Ce point a été repris par plusieurs députés britanniques, qui ont déploré la perte de l'accès informel en personne aux ministres et au premier ministre au Parlement, accès qui les aidait à faire connaître les préoccupations de leurs commettants.

Les parlements hybrides peuvent également créer des inégalités entre les parlementaires qui participent en personne et ceux qui participent en ligne⁷⁴. De plus, la diminution des contacts informels et l'affaiblissement des liens sociaux entre les parlementaires signifient qu'ils obtiennent leurs informations de plus en plus auprès des whips des partis. Cette dynamique centralise le pouvoir dans la structure hiérarchique des partis et peut diminuer la diversité des points de vue⁷⁵.

6 NOUVELLES INITIATIVES CHOISIES

Alors que la pandémie a conduit les parlements à adopter diverses innovations, nombre d'entre eux préconisent une utilisation encore plus intensive des TIC et mènent des expériences dans ce domaine.

Les défenseurs des TIC font souvent valoir le fait qu'elles ont le potentiel de contribuer à la fonction législative de représentation et, en particulier, à l'idéal de transparence qui lui est associé. Ils affirment que plus les données, les rapports et les débats parlementaires sont disponibles sous forme électronique, plus les citoyens et les parlementaires peuvent avoir accès à cette information. Et plus un parlement intègre les médias sociaux et les logiciels qui permettent une communication bidirectionnelle, plus les citoyens peuvent être en mesure d'interagir directement avec les parlementaires et les parlements⁷⁶.

Certaines assemblées législatives développent cette interaction bidirectionnelle avec les citoyens en utilisant à la fois les anciennes et les nouvelles TIC. Le Canada et le Royaume-Uni ont accru la capacité des citoyens à interagir avec les députés au moyen de pétitions électroniques⁷⁷. Certains députés britanniques utilisent l'intelligence artificielle (IA) pour discerner dans les médias sociaux les tendances dans les opinions des citoyens sur certaines questions. Certains parlements étudient également l'utilisation de l'IA pour trier les demandes de renseignements des commettants et mettre au point un robot conversationnel pour les aider à trouver de l'information sur la législation en ligne⁷⁸. Le Parlement de l'Inde expérimente actuellement l'IA pour baliser les métadonnées des enregistrements audiovisuels des travaux parlementaires et les rendre facilement consultables par le public⁷⁹.

D'autres innovations adoptées concernent les aspects liés à la législation et à la surveillance du gouvernement. À titre d'exemple, la Chambre des députés du Chili a mis au point une plateforme numérique qui combine un ensemble d'assistants législatifs basés sur l'IA. Ensemble, ils améliorent « la capacité de la Chambre à gérer les textes juridiques, la surveillance financière et les missions parlementaires⁸⁰ ». Le premier module – le module législatif – comprend des assistants IA qui peuvent fournir aux législateurs :

- des arguments pour élaborer des propositions solides et complètes sur une question ou un projet de loi, qui reflètent tout un éventail de positions politiques, allant des conservateurs aux libéraux⁸¹;
- des conseils et des informations générales sur la recevabilité d'une motion ou d'un projet de loi⁸²;
- des conseils sur le quorum requis pour adopter un projet de loi⁸³;
- des évaluations de la légalité et de la faisabilité éventuelles d'un projet de loi⁸⁴.

7 PRINCIPES D'ÉVALUATION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Dans le sillage de la pandémie, et de l'augmentation concomitante du taux d'adoption des TIC, les parlements doivent évaluer les TIC en fonction des idéaux parlementaires et des attentes des citoyens. Certains chercheurs et parlementaires qui étudient les TIC ont proposé des principes pour évaluer les risques et les avantages :

- Utiliser du matériel et des logiciels adaptés à l'objectif particulier de l'activité parlementaire et aux types de relations que cette activité favorise – ce que les spécialistes désignent comme « l'adaptation du média à la tâche⁸⁵ ». L'objectif premier d'une activité parlementaire peut passer par différentes phases, créer différentes relations et nécessiter différentes utilisations des TIC, voire aucune.
 - En examinant les mesures hybrides, par exemple, le groupe des présidents des comités du Parlement de l'Écosse a établi une distinction entre les « comités en mode “collecte d'informations” et les cas où les comités mènent des activités parlementaires qui soit sont plus controversées sur le plan politique, soit demandent à des témoins de rendre des comptes ». Dans le premier cas, ils ont constaté que les procédures hybrides avaient bien fonctionné. Dans le second cas, une situation plus complexe et plus conflictuelle, la participation en personne s'est avérée plus efficace⁸⁶.
 - Au Canada, les comités du Sénat et de la Chambre des communes ont également autorisé la prise de mesures d'adaptation pour des témoins afin de leur permettre de présenter des déclarations préenregistrées au lieu de comparaître devant le comité en personne ou par vidéoconférence dans les cas où la participation « en direct » constituait un obstacle ou risquait de nuire à un témoin⁸⁷.

- Développer les TIC de manière itérative plutôt que d'un seul coup. Le rapport 2020 de l'UIP souligne que :

[c]omme il n'existe pas de solution parfaite, il peut être contre-productif de tenter d'en trouver une à tout prix. Au Chili, plutôt que de viser la perfection, la Chambre des députés a mis en place ce que l'on appelle un « produit minimum viable », puis ajouté des fonctionnalités et corrigé les erreurs en sortant de nouvelles versions au fur et à mesure de l'expérimentation en situation ⁸⁸.
- Faire participer les législateurs, le personnel législatif et le personnel technique au développement et au choix des TIC dès le début du processus. Cela permet d'éviter de concevoir une technologie qui entrave les fonctions parlementaires. En particulier, l'UIP affirme que « pour obtenir un effet véritablement transformateur des TIC, il faut que les [législateurs] prennent l'initiative d'une ouverture croissante et d'une plus grande participation des citoyens ⁸⁹ ».
- Trouver des moyens, dans la mesure du possible, de réduire les écarts entre l'expérience des parlementaires qui travaillent en personne et celle des parlementaires qui travaillent à domicile ⁹⁰.
- Veiller à protéger les données des parlementaires et des citoyens. De manière générale, en raison du travail à distance et des TIC, les citoyens demandent de plus en plus un accès direct aux parlementaires, ce qui augmente les risques liés à la sécurité en ce qui a trait à la gestion des données des citoyens ⁹¹.

8 CONCLUSION

En définitive, l'adoption des TIC à un rythme accru depuis le début de la pandémie a placé les parlements et les parlementaires devant de nouveaux choix quant à la manière de maintenir et de développer le parlement en tant qu'institution. Comparativement à l'adaptation technologique prépandémie, l'utilisation de cette technologie ou l'expansion de son utilisation sont beaucoup plus faciles. De nombreux parlementaires et membres de leur personnel sont à l'aise avec l'utilisation des TIC pour travailler à distance. Les citoyens sont également de plus en plus habitués à communiquer en ligne.

Par ailleurs, les TIC peuvent modifier la dynamique politique et interpersonnelle qui anime les fonctions essentielles du Parlement, à savoir la législation, la surveillance et la représentation. Traditionnellement, les pratiques parlementaires ont été élaborées dans le cadre de débats et de conversations en personne. Elles reflètent les procédures établies de longue date et les conventions du cycle parlementaire, plutôt que celles de la vidéoconférence ou du vote électronique. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le contexte de la pandémie, les parlements sont mieux placés pour décider des formes éventuelles de TIC à maintenir et à développer à l'avenir, et de la meilleure façon de les utiliser.

NOTES

1. Organisation mondiale de la Santé, [Déclaration sur la quinzième réunion du Comité d'urgence du Règlement sanitaire international \(2005\) concernant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 \(COVID-2019\)](#), 5 mai 2023.
2. La présente Étude de la Colline utilise le terme « parlement numérique » pour désigner la vaste gamme de technologies de l'information et des communications (TIC) que les parlements utilisent pour remplir leurs fonctions parlementaires (p. ex. sites Web, vote électronique, vidéoconférence et intelligence artificielle). Le terme « parlement virtuel », couramment utilisé au Canada, est plus restreint et renvoie habituellement à l'utilisation parlementaire de la vidéoconférence et des logiciels connexes.
3. Voir, par exemple, David C. Docherty, [Legislatures](#), 2005 [ACCÈS AU RÉSEAU PARLEMENTAIRE REQUIS]; et Philip Norton, [The Commons in perspective](#), 1985. Pour un point de vue plus comparatif qui aborde plus généralement les fonctions essentielles des assemblées législatives, voir Amie Kreppel, « [Typologies and Classifications](#) », dans Shane Martin, Thomas Saalfeld et Kaare W. Strøm, dir., *The Oxford Handbook of Legislative Studies*, 2014.
4. Voir, par exemple, Sénat, [À propos du Sénat](#); et Parlement du Royaume-Uni, [What is the role of Parliament?](#).
5. Voir Anthony Birch, *Representative and Responsible Government: An Essay on the British Constitution?*, 1964.
6. Voir, par exemple, Meg Russell, « [Parliaments and COVID-19: principles and practice; challenges and opportunities](#) », blogue du UK Political Studies Association Specialist Group on Parliaments, 2 décembre 2020.
7. Au sujet de la relation entre transparence, responsabilité et représentation, voir J.M. Carey, *Legislative Voting and Accountability*, 2008.
8. Union interparlementaire (UIP), [Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement](#), 2021, p. 15.
9. UIP, résultats de *World e-Parliament Survey, 2023-2024*, section 3, Systèmes parlementaires, question 3. Données fournies à l'auteur par Andy Williamson, chercheur principal, Centre pour l'innovation au Parlement, UIP.
10. UIP, [Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement](#), 2024, p. 46.
11. États-Unis, Bibliothèque du Congrès, bibliothèque juridique, [Innovative Technology in Legislatures in Selected Countries](#), septembre 2024, p. 1 à 5; et UIP, [Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement](#), 2024, p. 16 à 18.
12. UIP, Association des secrétaires généraux des parlements, « Communication from Shri Sumant Narain, Joint Secretary of the Rajya Sabha of India, 'How have parliaments changed since the pandemic' », [Constitutional & Parliamentary Information](#), du 24 au 26 octobre 2023, p. 102 [EN ANGLAIS].
13. Chambre des communes, [Guide des témoins comparissant devant un comité de la Chambre des communes](#), version du site Web du 5 août 2019; commentaires par des représentants de la Chambre des communes sur l'ébauche de Martin McCallum, *Le Parlement numérique : le Canada en contexte*, Bibliothèque du Parlement, 11 avril 2022; et Shaila Anwar, ancienne greffière principale Direction des comités du Sénat du Canada, *Une année de parlements en période de pandémie : les expériences du Royaume-Uni et du Canada*, conférence en ligne du Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP), 14 mai 2021. Les événements du GCEP respectent la règle de Chatham House, qui autorise les participants à utiliser l'information obtenue lors d'une réunion sans toutefois divulguer l'identité ou l'affiliation des intervenants. Voir Chatham House, [Chatham House Rule](#). Shaila Anwar a autorisé l'auteur à citer son nom, ses commentaires et ses notes d'information.
14. L'honorable Anthony Rota, « [L'histoire du Parlement virtuel](#) », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 44, n° 1, printemps 2021.
15. Sénat, [Journaux](#), 13 mars 2020; et Chambre des communes, [Journaux](#), 13 mars 2020.
16. Chambre des communes, [Journaux](#), 24 mars 2020; et Sénat, [Journaux](#), 25 mars 2020.
17. Chambre des communes, [Journaux](#), 24 mars 2020.
18. Chambre des communes, [Réunions de comité virtuelles](#), fiche d'information, 9 avril 2020.

19. Les membres du Comité du Sénat se sont réunis en mode virtuel, à l'exception notable du personnel du comité qui devait avoir accès aux technologies d'interprétation, de transcription, de diffusion en direct et de webdiffusion se trouvant dans la salle physique du Comité. Shaila Anwar, ancienne greffière principale, Direction des comités, Sénat du Canada, *Une année de parlements en période de pandémie : les expériences du Royaume-Uni et du Canada*, conférence en ligne du GCEP, 14 mai 2021; et Sénat, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, [Témoignages](#), 14 avril 2020.
20. Chambre des communes, [Journaux](#), 20 avril 2020.
21. *Ibid.*; et Comité spécial sur la pandémie de la COVID-19, [Réunions](#).
22. L'honorable Anthony Rota, « [L'histoire du Parlement virtuel](#) », *La Revue parlementaire canadienne*, vol. 44, n° 1, printemps 2021; et Shaila Anwar, ancienne greffière principale, Direction des comités, Sénat du Canada, *Une année de parlements en période de pandémie : les expériences du Royaume-Uni et du Canada*, conférence en ligne du GCEP, 14 mai 2021.
23. L'honorable Anthony Rota, « [L'histoire du Parlement virtuel](#) », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 44, n° 1, printemps 2021; et Chambre des communes, Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre (PROC), [Fonctions parlementaires et pandémie de la COVID-19](#), cinquième rapport, mai 2020, p. 41 et 42.
24. Chambre des communes, [Journaux](#), 23 septembre 2020.
25. Sénat, [Journaux](#), 27 octobre 2020; et Sénat, [Journaux](#), 17 novembre 2020.
26. Chambre des communes, [Journaux](#), 25 janvier 2021; et Lina Dib, *La Presse canadienne*, « [Un premier vote électronique aux Communes](#) », *La Presse*, 8 mars 2021.
27. L'honorable Anthony Rota, « [The House of Commons of Canada's Response to COVID-19: Step-by-Step](#) », *The Parliamentarian*, Commonwealth Parliamentary Association, vol. 103, n° 1, 2022, p. 23.
28. Chambre des communes, [Journaux](#), 24 novembre 2021.
29. Chambre des communes, [Journaux](#), 23 juin 2022.
30. Chambre des communes, [Journaux](#), 7 décembre 2021.
31. Chambre des communes, [Journaux](#), 6 avril 2022.
32. PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023.
33. Chambre des communes, [Journaux](#), 15 juin 2023; et *Modifications proposées au Règlement*, document parlementaire n° 8525-441-30, Chambre des communes, 8 juin 2023.
34. *Modifications proposées au Règlement*, document parlementaire n° 8525-441-30, Chambre des communes, 8 juin 2023, p. 23.
35. Sénat, [Journaux](#), 25 novembre 2021.
36. Sénat, [Journaux](#), 31 mars 2022; et Sénat, [Journaux](#), 5 mai 2022.
37. Sénat, [Journaux](#), 22 septembre 2022; Sénat, [Journaux](#), 17 octobre 2023; Sénat, [Journaux](#), 19 septembre 2024; et communication entre l'auteur et un représentant du Sénat, avril 2025.
38. Lord Norton, « The impact on behaviour in the House of Lords », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 86 [TRADUCTION].
39. Sénat, [Débats](#), 5 mai 2022, 1555 (L'honorable Scott Tannas, sénateur); PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023, p. 73 et 74; et UIP, [Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement](#), 2021, p. 24.
40. Sénat, [Débats](#), 31 mars 2022, 1705 (L'honorable Elizabeth Marshall, sénatrice); PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023, p. 23 à 25, 27, 28 et 32; Parlement de l'Écosse, [Report on inquiry into Future Parliamentary procedures and practices](#), 6 juillet 2022, p. 21 à 23; Chambre des lords du Royaume-Uni, Procedure and Privileges Committee, « Chapter 3: Ongoing Virtual Participation for Eligible Disabled Members Who Cannot Attend The House », [Procedural adaptations arising from the hybrid House: Interim option of voting using PeerHub: Ongoing virtual participation by disabled members](#), 1^{er} rapport de la session 2021-2022, 6 juillet 2021; et UIP, [Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement](#), 2024, p. 47.

41. Sénat, [Débats](#), 31 mars 2022, 1705 (L'honorable Elizabeth Marshall, sénatrice); et PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023, p. 27, 28 et 32.
42. PROC, [Témoignages](#), 6 octobre 2022, 1110 (Melanee Thomas, professeure agrégée, Département de science politique, Université de Calgary); et Parlement de l'Écosse, « The potential of hybrid meetings to promote accessibility and equal opportunities », [Report on inquiry into Future Parliamentary procedures and practices](#), 6 juillet 2022, p. 3.
43. PROC, [Témoignages](#), 6 octobre 2022, 1115 (Erica Rayment, professeure adjointe, Département de science politique, Université de Calgary).
44. PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023, p. 52, 59 et 65; Parlement de l'Écosse, [Report on inquiry into Future Parliamentary procedures and practices](#), 6 juillet 2022, p. 31; Margaret McKinnon et Holly Dustin, « The impact on Select Committee witness diversity and accessibility in the House of Commons », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 59.
45. Margaret McKinnon et Holly Dustin, « The impact on Select Committee witness diversity and accessibility in the House of Commons », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 59 et 60; Parlement de l'Écosse, [Report on inquiry into Future Parliamentary procedures and practices](#), 6 juillet 2022, p. 68; et commentaires formulés à l'auteur par un représentant du Sénat, avril 2025.
46. Margaret McKinnon et Holly Dustin, « The impact on Select Committee witness diversity and accessibility in the House of Commons », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 57 et 58; et Meg Russell, « [Parliaments and COVID-19: principles and practice: challenges and opportunities](#) », blogue du UK Political Studies Association Specialist Group on Parliaments, 2 décembre 2020.
47. Meg Russell, « [Parliaments and COVID-19: principles and practice: challenges and opportunities](#) », blogue du UK Political Studies Association Specialist Group on Parliaments, 2 décembre 2020; Royce Koop, Kelly Blidook et Lesley Anne Fuga, « [Has the COVID-19 Pandemic Affected MPs' Representational Activities?](#) », *Revue canadienne de science politique*, vol. 53, n° 2, juin 2020, p. 288 et 289; et Hanna Hughes, Programme de stages parlementaires, *Representation by Zoom: The Representational Work of Members of Parliament During the Pandemic*, document de recherche non publié, juin 2021, p. 8.
48. Adelina Petit-Vouriot et Mike Morden, [Representation in Isolation: The Samara Centre's 2020 Member of Parliament Survey](#), Le Centre Samara pour la démocratie, 21 septembre 2020, p. 16 [EN ANGLAIS].
49. L'honorable Greg Fergus, « Commentary on the Role of Law », *Revue de droit parlementaire et politique*, vol. 19, n° 1, mars 2025 [TRADUCTION].
50. Les gaz à effet de serre (GES) n'ont pas tous la même influence sur le réchauffement. L'expression « équivalent CO₂ » correspond au potentiel de réchauffement d'une combinaison donnée de GES sur une période établie. Voir Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, [Changements climatiques 2007 : Rapport de synthèse](#), 2008, p. 36.
51. Jeremy N. Bailenson, « [Nonverbal Overload: A Theoretical Argument for the Causes of Zoom Fatigue](#) », *Technology, Mind, and Behavior*, vol. 2, n° 1, 23 février 2021; Lisa Handke *et al.*, « [Hybrid Teamwork: What We Know and Where We Can Go From Here](#) », *Small Group Research*, vol. 55, n° 5, octobre 2024; et Paul M. Leonardi, Sienna Helena Parker et Roni Shen, « [How Remote Work Changes the World of Work](#) », *Annual Review of Organizational Psychology and Organizational Behavior*, vol. 11, 2024, p. 197.
52. Pour un résumé de cette recherche, voir Lisa Handke *et al.*, « [Hybrid Teamwork: What We Know and Where We Can Go From Here](#) », *Small Group Research*, vol. 55, n° 5, octobre 2024.
53. Paul M. Leonardi, Sienna Helena Parker et Roni Shen, « [How Remote Work Changes the World of Work](#) », *Annual Review of Organizational Psychology and Organizational Behavior*, vol. 11, 2024, p. 198; et PROC, [Témoignages](#), 6 octobre 2022, 1105 (Jonathan Malloy, professeur et titulaire de la Chaire Bell sur la démocratie parlementaire canadienne, Département de science politique, Université Carleton).
54. Voir Shiko Ben-Menahem et Zeynep Erden, « [Safeguarding Serendipitous Creativity During the COVID-19 Pandemic](#) », *CMR Insights*, 17 novembre 2020; et Lisa Handke *et al.*, « [Hybrid Teamwork: What We Know and Where We Can Go From Here](#) », *Small Group Research*, vol. 55, n° 5, octobre 2024.

55. Lucinda Maer, « The interpersonal dynamics and public drama of virtual select committees », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 78 à 83; Michael Morden et Paul E.J. Thomas, [Towards a Virtual Parliament: Design choices and democratic values](#), Le Centre Samara pour la démocratie, 1^{er} mai 2020 [EN ANGLAIS]; et Lord Norton, « The impact on behaviour in the House of Lords », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 85 à 89.
56. PROC, [Témoignages](#), 18 octobre 2022, 1110 (Tom Kmiec, député de Calgary Shepard); et PROC, [Témoignages](#), 18 octobre 2022, 1135 (Andréanne Larouche, députée de Shefford).
57. L'honorable Anthony Rota, « [The House of Commons of Canada's Response to COVID-19: Step-by-Step](#) », *The Parliamentarian*, Association parlementaire du Commonwealth, vol. 103, n° 1, 2022, p. 25; et Shaila Anwar, ancienne greffière principale, Direction des comités, Sénat du Canada, *Une année de parlements en période de pandémie : les expériences du Royaume-Uni et du Canada*, conférence en ligne du GCEP, 14 mai 2021.
58. Shaila Anwar, ancienne greffière principale, Direction des comités, Sénat du Canada, *Une année de parlements en période de pandémie : les expériences du Royaume-Uni et du Canada*, conférence en ligne du GCEP, 14 mai 2021.
59. PROC, [Témoignages](#), 6 octobre 2022, 1235 (M^{me} Caroline Corneau, vice-présidente par intérim, Services au Parlement et Interprétation, Bureau de la traduction).
60. Services publics et Approvisionnement Canada, « Santé et sécurité des interprètes », [Déclaration du Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada concernant les services d'interprétation](#), 30 avril 2024; Gouvernement du Canada, [Protégez les interprètes et favorisez la qualité de l'interprétation durant les rencontres virtuelles et hybrides](#); Association canadienne des employés professionnels, [Le Bureau de la traduction forcé de mieux protéger les interprètes après confirmation de conditions de travail dangereuses](#), 27 avril 2024; et Association canadienne des employés professionnels, [Mise à jour sur la décision du Programme du travail concernant le dossier de la santé et la sécurité des interprètes](#), 9 août 2022.
61. Services publics et Approvisionnement Canada, « Santé et sécurité des interprètes », [Déclaration du Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada concernant les services d'interprétation](#), 30 avril 2024.
62. Entretien de l'auteur avec un représentant de la Chambre des communes, avril 2025.
63. PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023, p. 38; et entretien de l'auteur avec un représentant de la Chambre des communes, avril 2025.
64. Communication avec des représentants de la Chambre des communes, avril 2025.
65. Entretien de l'auteur avec un représentant du Sénat, avril 2025.
66. Shaila Anwar, ancienne greffière principale, Direction des comités, Sénat du Canada, *Une année de parlements en période de pandémie : les expériences du Royaume-Uni et du Canada*, conférence en ligne du GCEP, 14 mai 2021; Lord Norton, « The impact on behaviour in the House of Lords », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 86 à 88; Mark D'Arcy, « The impact on the media », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 100 et 101; et Chambre des communes du Royaume-Uni, Procedure Committee, [Back to the future? Procedure after coronavirus restrictions](#), huitième rapport des sessions 2019-2021, 14 mars 2021, p. 6. Voir également, PROC, [L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes](#), vingtième rapport, janvier 2023, p. 51, 64, 67, 69 et 87.
67. Lucinda Maer, « The interpersonal dynamics and public drama of virtual select committees », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 80 [TRADUCTION].
68. Mark Egan, Jonathan King et Simon Ross, « The Crown Dependencies », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 151 [TRADUCTION].
69. PROC, [Témoignages](#), 18 octobre 2022, 1110 (Tom Kmiec, député de Calgary Shepard); PROC, [Témoignages](#), 18 octobre 2022, 1115, 1135 et 1155 (Andréanne Larouche, députée de Shefford); et Denis Naughten, député du Dáil Éireann, chambre basse de l'Oireachtas (Parlement irlandais), cité dans Parlement de l'Écosse, [Report on inquiry into Future Parliamentary procedures and practices](#), 6 juillet 2022, p. 17.
70. Commentaires formulés à l'auteur par un représentant du Sénat, avril 2025.

71. Gouvernement du Canada, [Comparution INAN sur la deuxième vague de COVID-19 Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada – 27 octobre 2020](#); et Anna Desmarais, « [Northern MPs say virtual parliament is opportunity to tackle broadband challenges](#) », *CBC News*, 28 avril 2020.
72. PROC, [Témoignages](#), 18 octobre 2022, 1115, 1135 et 1155 (Andréanne Larouche, députée de Shefford); et Hanna Hughes, Programme de stages parlementaires, *Representation by Zoom: The Representational Work of Members of Parliament During the Pandemic*, document de recherche non publié, juin 2021, p. 11.
73. Hanna Hughes, Programme de stages parlementaires, *Representation by Zoom: The Representational Work of Members of Parliament During the Pandemic*, document de recherche non publié, juin 2021, p. 11 [TRADUCTION].
74. Michael Morden et Paul E.J. Thomas, [Towards a Virtual Parliament: Design choices and democratic values](#), Le Centre Samara pour la démocratie, 1^{er} mai 2020 [EN ANGLAIS].
75. Lord Norton, « The impact on behaviour in the House of Lords », dans Paul Evans *et al.*, dir., [Parliaments and the Pandemic](#), Study of Parliament Group, janvier 2021, p. 88. Il est à noter que des politiciens et des spécialistes canadiens ont formulé des arguments similaires lors du séminaire du GCEP du 21 février 2025, intitulé *Le Parlement et les médias*.
76. UIP, [Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement](#), 2024, p. 32; UIP, [Rapport mondial 2018 sur l'e-Parlement](#), 2018, p. 20; et Cristina Leston-Bandeira, « [Parliamentary petitions and public engagement: an empirical analysis of the role of e-petitions](#) », *Policy & Politics*, vol. 47, n° 3, 2019 [ACCÈS AU RÉSEAU PARLEMENTAIRE REQUIS].
77. Voir Chambre des communes, [Pétitions électroniques – Guide et conditions d'utilisation](#); et Cristina Leston-Bandeira, « Parliamentary petitions and public engagement: an empirical analysis of the role of e-petitions », *Policy & Politics*, vol. 47, n° 3, 2019.
78. UIP, [Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement](#), 2021, p. 60. Concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les parlements, voir UIP, « [Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements](#) », *Bulletin de l'innovation*, 18^e édition, 22 juillet 2024.
79. Voir, Bibliothèque du Congrès, Bibliothèque juridique, [Innovative Technology in Legislatures in Selected Countries](#), septembre 2024, p. 30.
80. Luís Kimaid, « [From Paper to Tokens: Transforming Legislative Services in the Chamber of Deputies of Chile](#) », *Bússola Tech*, septembre 2024 [TRADUCTION]; et Chambre des députés du Chili, « [Inteligencia Artificial](#) », YouTube, 3 décembre 2024 [présentation, avec interprétation en anglais, incluse dans le webinaire de l'UIP, intitulé Lancement des lignes directrices pour l'IA dans les parlements].
81. Chambre des députés du Chili, « [Assistant en matière d'argumentation](#) », *Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements*, UIP, 20 août 2024.
82. Chambre des députés du Chili, « [Assistant en matière de recevabilité](#) », *Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements*, UIP, 20 août 2024.
83. Chambre des députés du Chili, « [Assistant en matière d'établissement de quorum](#) », *Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements*, UIP, 20 août 2024.
84. Chambre des députés du Chili, « [Assistant en matière d'impact de la réglementation](#) », *Scénarios d'utilisation de l'IA dans les parlements*, UIP, 20 août 2024.
85. Lisa Handke *et al.*, « [Hybrid Teamwork: What We Know and Where We Can Go From Here](#) », *Small Group Research*, vol. 55, n° 5, octobre 2024 [TRADUCTION].
86. Parlement de l'Écosse, [Report on inquiry into Future Parliamentary procedures and practices](#), 6 juillet 2022, p. 32 [TRADUCTION].
87. Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir, [Réunions de la 44^e législature, 1^{re} session](#), réunions n°s 27 et 28; Sénat, Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, [Témoignages](#), 27 novembre 2020; Sénat, Comité permanent des peuples autochtones, [Témoignages](#), 21 mars 2022; Sénat, Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, [Témoignages](#), 24 octobre 2024; et Clarence Woodhouse, [Déclaration au Comité sénatorial permanent sur la Loi de David et Joyce Milgaard](#), 18 novembre 2024.
88. UIP, [Rapport mondial 2020 sur l'e-Parlement](#), 2021, p. 30.
89. *Ibid.*, p. 84.

90. Michael Morden et Paul E.J. Thomas, [*Towards a Virtual Parliament: Design choices and democratic values*](#), Le Centre Samara pour la démocratie, 1^{er} mai 2020 [EN ANGLAIS].
91. Entretien réalisé par l'auteur avec Soufiane Ben Moussa, ancien dirigeant principal de la technologie de la Chambre des communes, 18 août 2021.